

## Hydro-Québec lance ses subventions aux panneaux solaires domestiques

L'aide financière couvre jusqu'à 40% du coût total d'un projet.

Publié et mis à jour le 1er avril



Photo: Stephan Savoia Archives Associated Press Des p  
son

Alexis Riopel

Pôle environnement

Le premier programme de subvention des panneaux solaires domestiques d'Hydro-Québec est maintenant ouvert.

Les subventions s'élèvent à 1000 \$ par kilowatt (kW) installé, jusqu'à une limite de 40 % du coût total de l'achat et de l'installation des panneaux. Selon les détails du programme LogisVert dévoilés mardi, les projets réalisés à partir du 30 juin 2025 seront admissibles.

Les habitations visées sont les maisons, les chalets, les multiplex et les immeubles résidentiels de moins de 20 logements. Ces habitations doivent être branchées au réseau d'Hydro-Québec.

Patrick Goulet, le président de l'organisme sans but lucratif Énergie solaire Québec (ESQ), se réjouit du démarrage officiel du programme d'aide financière, qui avait été annoncé par Hydro-Québec à l'été 2024.

« C'est assez fou, ce qui se passe en ce moment ! » dit M. Goulet, en faisant référence à toute l'effervescence qui anime le milieu québécois de l'énergie solaire (un appel d'offres pour des parcs solaires est aussi en cours).

Selon l'estimation d'ESQ, pour des panneaux domestiques, le temps requis pour atteindre la rentabilité sera d'environ 12 ans, grâce aux nouvelles subventions offertes dans le programme LogisVert.

Un projet typique, qui comporte quelques panneaux photovoltaïques totalisant 5 kW de puissance, coûte de 12 000 \$ à 15 000 \$ au Québec. La subvention retranchera environ 5000 \$ de cette somme.

À lire aussi

- L'industrie souhaite des parcs solaires sur les terres agricoles de moindre qualité
- L'électricité éolienne et solaire prend le pas sur les fossiles dans l'UE

- Les travaux commencent officiellement dans les parcs éoliens Des Neiges

Selon Hydro-Québec, sous nos latitudes, chaque kilowatt de panneau solaire peut produire en moyenne 1 200 kWh par an. Notons qu'une maison typique, chauffée à l'électricité, consomme 20 000 kWh par année.

Aux îles de la Madeleine, où le réseau électrique est isolé du système continental d'Hydro-Québec, la subvention aux panneaux domestiques est plus élevée, à 2000 \$ par kW installé.

Pour qu'une installation soit admissible à l'aide financière, les travaux doivent être exécutés par un professionnel et être approuvés par Hydro-Québec.

Plus d'une centaine d'entrepreneurs installent des panneaux solaires au Québec, selon le registre d'ESQ. M. Goulet constate que les électriciens sont de plus en plus nombreux « à se lancer » dans le solaire.

## Des avantages

Après avoir longtemps exprimé des réticences au sujet de l'énergie solaire, Hydro-Québec veut désormais stimuler cette filière renouvelable dans la province, tant par l'entremise de parcs solaires que grâce à l'autoproduction.

La société d'État vise à « faciliter » l'installation de panneaux solaires chez 125 000 clients d'ici 2035. « L'autoproduction solaire pourrait satisfaire jusqu'à 45 % des besoins en électricité de ces ménages », lit-on dans l'un de ses documents stratégiques.

D'autres territoires nordiques intègrent une part considérable de solaire dans leur cocktail énergétique, comme l'Allemagne (18 %) et le Massachusetts (16 %).

L'autoproduction solaire comporte des avantages : elle relâche de la pression sur les réseaux de distribution, met à profit des espaces inutilisés (comme des toits) et renforce la sécurité énergétique des ménages.

Les panneaux solaires ont toutefois une faiblesse : ils ne livrent pas d'énergie lors des soirées hivernales, quand la demande en électricité du Québec connaît des pointes. Les batteries domestiques pourraient atténuer ce problème.